AMENDEMENT
N° 000014

île de France

Conseil régional

Groupe Mouvement populaire

Commission permanente du jeudi 11 juillet 2013

Amendement présenté par le Groupe Mouvement Populaire

Rapport n° CP 13-549

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE REGIONALE RELATIVE AUX CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX
TROISIEME AFFECTATION 2013
25 CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX (77, 78, 91, 92, 93, 94, 95)
7 AVENANTS A DES CONTRATS REGIONAUX (77, 78, 91, 92)
2 AFFECTATIONS SUR DOTATIONS ANTERIEURES (78, 95)

Ajoute un article additionnel ainsi rédigé :

« L'exécutif décide le versement d'une aide à titre exceptionnel à la commune de Saint Forget pour le sinistre touchant la Rue de la Mairie ».

Exposé des motifs :
La commune de Saint-Forget est confrontée à une situation d'urgence suite à un affaissement du sol et de la structure de la chaussée dans la rue de la Mairie.

En Juin 2012, une partie du mur de soutènement de la chaussée s'est effondrée sur une vingtaine de mètres. Un arrêté municipal a dû être pris immédiatement interdisant l'accès à tous véhicules. D'autre part, une fissure longitudinale importante progresse le long de la chaussée laissant penser que le phénomène se généralise et s'aggrave.

Cette situation pose un réel problème de sécurité pour les habitants de Saint-Forget. L'urgence des travaux de confortation et de réfection de voirie sur cette rue de la Mairie est certaine. La commune n'a pas les moyens financiers pour faire face à un tel sinistre.

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75700 Paris
Tél. : 01 53 85 68 05 – Fax : 01 53 85 68 09